



HAL
open science

Quel(s) rôle(s) pour le/la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves ?

Thomas Gestin

► **To cite this version:**

Thomas Gestin. Quel(s) rôle(s) pour le/la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves ?. Education. 2017. dumas-01757117

HAL Id: dumas-01757117

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01757117v1>

Submitted on 3 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2016-2017

Diplôme Universitaire

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention Second degré

Parcours : Documentation

**Quel(s) rôle(s) pour le/la professeur(e)
documentaliste dans le parcours
d'orientation des élèves ?**

Présenté par Thomas Gestin

Écrit scientifique réflexif encadré par Olivier Dufaut

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont permis de réaliser cet écrit scientifique réflexif. Tout d'abord, j'aimerais évoquer les deux-cent-soixante-six collègues professeurs documentalistes qui ont répondu spontanément à l'enquête.

Je remercie ensuite Mme Falquet, conseillère d'orientation psychologue, qui m'a éclairé sur son métier et sur la prise en compte de l'orientation dans un établissement du second degré, ainsi que Mme Pasquier, professeure documentaliste d'un collège de Haute-Savoie, particulièrement impliquée dans le *parcours Avenir* au sein de son établissement, qui m'a présenté ses travaux.

J'ai également une pensée particulière pour les personnes qui ont testé mon enquête avant qu'elle ne soit diffusée, et celles qui m'ont apporté des connaissances lors de discussions informelles. Enfin, je remercie mon encadrant de mémoire : M. Dufaut, professeur documentaliste d'un collège de la Drôme, qui m'a apporté de nombreuses solutions pour la rédaction de cet écrit.

Sommaire

Remerciements	1
Sommaire	2
Introduction	4
1. Les enjeux de l'orientation des élèves dans le secondaire	5
1.1 La prise en compte de l'orientation dans le système scolaire.....	5
1.1.1 En France, la primauté du modèle adéquationniste.....	5
1.1.2 Un nombre important de structures dédiées à l'orientation	6
1.1.3 Le poids des représentations	7
1.1.4 L'orientation n'est pas réservée aux élèves en difficulté scolaire.....	9
1.1.5 Principales critiques des familles sur l'orientation	9
1.2 Acteurs et dispositifs liés à l'orientation dans les établissements scolaires	11
1.2.1 Le rôle des enseignants et en particulier du professeur principal.....	11
1.2.2 Le rôle des conseillers d'orientation psychologues.....	12
1.2.3 Le <i>parcours Avenir</i> et l'application <i>Folios</i>	12
1.2.4 Les décisions d'orientation.....	13
1.3 L'élève au cœur du processus d'orientation	14
1.3.1 Le rôle prépondérant des parents	14
1.3.2 Les élèves, acteurs de leur orientation	15
1.3.3 Apprendre à s'orienter.....	16
1.4 Le rôle particulier du professeur documentaliste	17
1.4.1 Circulaire de mission et référentiel de compétences	17
1.4.2 Le professeur documentaliste : à mi-chemin entre le volet éducatif et pédagogique	18

1.4.3	Le Centre de Documentation et d'Information, un lieu central dans l'établissement.....	19
1.5	Synthèse et problématique.....	20
2.	Méthodologie d'étude	22
2.1	Participants	22
2.2	Matériel.....	23
2.3	Procédure	25
3.	Résultats et discussion.....	26
3.1	Résultats.....	26
3.2	Discussion	35
3.2.1	L'orientation : une préoccupation importante de la profession.....	35
3.2.2	Volonté et nécessité d'un travail collaboratif.....	37
3.2.3	Pistes de réflexion pour l'éducation à l'orientation	37
3.2.4	Limites de l'étude.....	38
	Conclusion.....	40
	Bibliographie	41

Introduction

Cet écrit scientifique réflexif s'intéresse à la problématique de l'orientation des élèves dans le secondaire. Quels en sont les enjeux ? Comment est-elle prise en compte dans les établissements ? Quels acteurs interviennent ? Par rapport à cela, le rôle des professeurs documentalistes est questionné, tout comme leur contribution à l'éducation à l'orientation.

On entend régulièrement dans les médias le chiffre de cent-cinquante-mille jeunes qui sortiraient du système scolaire français chaque année sans qualification. Cela concerne une part non négligeable des élèves du secondaire. Le chômage de masse modifie aussi les attentes des acteurs vis-à-vis de l'orientation au collège et au lycée. D'autre part, les conceptions de l'orientation ont évolué au fil du temps. Aujourd'hui, les membres de chaque génération doivent faire un choix professionnel nouveau. De plus, la vie est moins linéaire, le triptyque : école – études supérieures – vie active n'est plus forcément le modèle de référence pour certains jeunes. Beaucoup de nouveaux entrants sur le marché du travail seront amenés à avoir plusieurs vies professionnelles. Face à ces changements, comment s'adapte l'Ecole de la République ?

Dans une première partie, un état de l'art précise les enjeux liés à l'orientation. Est ensuite détaillée la méthodologie de l'étude réalisée. Celle-ci consiste en une enquête diffusée en ligne auprès de professeurs documentalistes. Dans un troisième temps sont présentés les résultats ainsi que leur interprétation.

1. Les enjeux de l'orientation des élèves dans le secondaire

1.1 La prise en compte de l'orientation dans le système scolaire

1.1.1 En France, la primauté du modèle adéquationniste

Jean-Michel Julita, inspecteur de l'Education nationale chargé de l'information et de l'orientation dans l'académie de Lyon, se basant sur les travaux d'Olivier Brunel, distingue trois périodes de conception de l'orientation en France. La première est appelée conception *adéquationniste*. La question de l'orientation naît de la révolution industrielle et de la diversification des métiers. Il convient de mettre en adéquation des tâches professionnelles et des profils de personnes formées pour les effectuer. La Première Guerre mondiale est un déclencheur qui fait augmenter le nombre de métiers. Les années 1920 font naître des services d'orientation dans le cadre des chambres des métiers. La crise de 1929 engendre une crise de l'emploi. En 1932 est créé le Bureau universitaire de l'emploi qui dirige les étudiants vers des emplois disponibles. En 1938, la question de l'orientation est organisée par la création d'un centre d'orientation professionnelle dans chaque chef-lieu de département.

Les périodes qui suivent sont la conception informative puis la conception éducative. En 1970 est créé l'ONISEP¹ et en 1971 les centres d'orientation scolaire et professionnelle deviennent les actuels centres d'information et d'orientation (CIO)². On pense alors qu'une bonne orientation est la conséquence d'une bonne information. Puis, le marché de l'emploi devenant de plus en plus compliqué, il devient primordial d'éduquer à l'orientation, pour que les élèves développent des compétences nécessaires afin de se repérer dans l'offre de formations et gérer l'incertitude du marché du travail.

La logique *adéquationniste* ne disparaît pas pour autant et perdure dans les faits car elle repose sur la mesure des aptitudes des individus, pour les orienter vers ce qui leur conviendrait. Les tests intellectuels, psychomoteurs, psychotechniques pour mesurer les aptitudes sont toujours utilisés aujourd'hui. Cette conception nous donne l'illusion que pour régler le problème de l'emploi, il suffirait d'orienter un certain nombre d'individus vers les emplois vacants dans les métiers qui souffrent d'un déficit de recrutement. Certes, il serait

¹ L'Office national d'information sur les enseignements et les professions, organisme public dépendant du ministère de l'Education nationale, produit et diffuse l'information sur les métiers et formations.

² Les CIO sont les organismes dans lesquels les conseillers d'orientation psychologues exercent lorsqu'ils ne sont pas en établissement scolaire.

peut-être souhaitable que des individus puissent s'orienter vers ces filières délaissées et qui donnent du travail, mais ce choix doit leur revenir et ne pas leur être imposé, selon Philippe Meirieu, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie. Pour lui, il n'y a et il n'y aura plus « *d'adéquation miraculeuse, ni spontanée, ni imposée, entre les emplois offerts par notre société et les aspirations des personnes qui la constituent.* »

1.1.2 Un nombre important de structures dédiées à l'orientation

La résolution du 21 novembre 2008 du Conseil de l'Union européenne introduit le principe d'une orientation *tout au long de la vie* dans les stratégies d'éducation et de formation. La loi française du 24 novembre 2009 réaffirme ce principe en créant le *service public d'orientation* (SPO). La loi du 5 mars 2014 institue ses déclinaisons régionales : les *services publics régionaux de l'orientation* (SPRO). Cette initiative vise à rapprocher les acteurs, services, dispositifs de l'orientation sous une même organisation. Un article de *L'Express* du 15 mars 2013 comptabilise 8500 points d'accueil plus ou moins dédiés à l'orientation en France. Parmi ceux-ci se trouvent les CIO, les Centres d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), les agences Pôle emploi, les missions locales, les cités des métiers, les chambres de commerce ainsi que de nombreuses initiatives associatives régionales.

Ces acteurs de l'orientation représentent un coût pour l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Les dépenses engagées ont été chiffrées en 2008 à 1,3 milliard d'euros par le Conseil national de la formation professionnelle.

On pourrait penser que le nombre important de structures sur le territoire français favoriserait, pour un jeune se questionnant sur son avenir, l'accès à une information pertinente et un accompagnement personnalisé proche de chez lui. Il est toutefois utile de préciser que pour bénéficier de ce service, il faudrait s'assurer qu'il en ait connaissance au préalable. De plus, ce cloisonnement des organismes pose problème pour un grand nombre de potentiels usagers qui ont du mal à se repérer parmi toutes ces offres de service liées à l'orientation. Pour cela, ils auraient peut-être besoin d'une harmonisation des structures.

Délégué à l'information et à l'orientation auprès du Premier ministre de juin 2010 à août 2014, Jean-Robert Pitte a notamment été chargé de mettre en œuvre le *service public de l'orientation*. Ce travail est complexe car il est confronté à des réticences de la part des acteurs de l'orientation : changement de méthodes, peur de disparaître, nécessité de travailler en commun, protection d'intérêts corporatistes...

De plus, le SPO souffre d'un déficit de notoriété. Le label *Orientation pour tous* a été créé pour faire collaborer les acteurs de l'orientation. Un service téléphonique a été mis en place ainsi que la plateforme *orientation-pour-tous.fr*. A titre d'exemple, ce site internet n'a reçu en moyenne que 3040 visites entre sa date de lancement et septembre 2012 alors que ONISEP reçoit 3,4 millions de visites mensuelles sur son site.

Pour Philippe Meirieu, « nous héritons d'une juxtaposition de structures cloisonnées qui, toutes, ont eu leur justification au moment de leur création, mais qui, ensemble, constituent aujourd'hui un paysage illisible, en particulier pour ceux et celles qui en ont le plus besoin et ne disposent pas des codes pour s'y repérer ! ». Pour résoudre ce problème, il conviendrait d'homogénéiser le service en mutualisant les pratiques et les ressources afin de proposer un service public cohérent et bien identifiable sur le territoire.

1.1.3 Le poids des représentations

Une étude du Céreq³ a montré que l'orientation des élèves serait le fruit de plusieurs préconceptions, plus ou moins fondées, qui s'enchevêtrent. Celles-ci sont la représentation de soi, des filières de formation, des établissements, de l'univers professionnel et de son système de valeurs sociales. Les individus interprètent le monde selon des schémas mentaux, fortement soumis aux habitudes présentes dans un milieu donné. Les situations d'injonction, d'urgence ou de changement de situation, telles qu'on peut les identifier à certaines périodes de l'orientation des élèves (Classes de 3^{ème}, seconde, terminale) donnent lieu à des moments de production et de reproduction des représentations sociales, qui se concrétisent par des phénomènes d'imitation des individus de l'entourage et la reproduction de comportements personnels établis dans des contextes antérieurs.

Les publics postsecondaires, jeunes et adultes entrant sur le marché du travail, sont aussi touchés par le poids des représentations qui peuvent constituer des freins dans leurs décisions d'orientation ou de réorientation professionnelle. Les personnels enseignants et intervenants dans l'orientation de l'Education nationale sont eux-aussi victimes de représentations négatives de la part des élèves, ils ne connaîtraient pas assez bien le marché de l'emploi et auraient des préjugés sur l'insertion professionnelle. Nous reviendrons plus en détail sur le

³ Le Céreq est le centre d'études et de recherches sur les qualifications. L'étude citée ici, date de 2008. Elle se nomme : *Orientation : la parole aux élèves*, et a été conduite par Thierry Berthet, Stéphanie Dechezelles, Rodolphe Gouin et Véronique Simon.

rôle des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues dans la partie concernant les acteurs et dispositifs liés à l'orientation dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, il est parfois compliqué pour un jeune de choisir une orientation car il peut avoir une mauvaise représentation des métiers. C'est un phénomène assez répandu. Pour Cathy Lemer, psychologue et coach scolaire⁴, les jeunes ont souvent une idée décalée des métiers. Elle prend l'exemple du métier de journaliste qui serait pour certains élèves l'opportunité de voyager à travers le monde mais ils se rendent compte, en interrogeant des professionnels, que la réalité du métier ne correspond pas à leurs attentes initiales. Elle précise qu'avant de se décider pour un avenir, « *il faut comprendre ce que c'est qu'une vraie journée de travail dans le métier qu'on imagine faire toute sa vie !* ».

Non seulement nous pouvons avoir une représentation biaisée de certains métiers, mais il apparaît aussi que nous ne pouvons pas connaître tous les métiers existants. Certains disparaissent, d'autres se créent, il existe des métiers de niche, certains présentent de nombreuses spécificités sous une même appellation⁵. Enfin, les métiers existants ne sont ni médiatisés ni valorisés de la même manière.

Par ailleurs, le système scolaire français fait apparaître un clivage entre l'école et le monde professionnel. On pourrait questionner la pertinence des programmes scolaires, des disciplines, par rapport à l'insertion professionnelle. L'école, notamment dans les filières générales, propose du contenu souvent abstrait pour les élèves. Ils ne voient pas toujours le lien avec leur vie d'après l'école. *A quoi cette partie du programme va-t-elle me servir plus tard ?*, pourrions-nous régulièrement entendre. Ce serait oublier que l'école n'a pas que vocation à orienter les élèves vers un métier. Elle a aussi un rôle plus large (et là encore plus abstrait) de former des citoyens capables de raisonner par leurs propres moyens.

La voie professionnelle apporte du concret et permet de donner du sens aux apprentissages. Pour Jean-Robert Pitte, un certain nombre de filières techniques sont délaissées car elles conduisent à des métiers qui « *souffrent d'une image négative* », or ce sont souvent des métiers qui recrutent beaucoup (plomberie, hôtellerie, etc.).

⁴ La pratique du coaching scolaire est en essor depuis les années 2000. Elle est encore mal définie car peu encadrée. Anne-Claudine Oller, sociologue de l'éducation, la définit en ces termes : il s'agirait d'un « *accompagnement non disciplinaire en marge de l'école* ».

⁵ A titre d'exemple, on dénombre 47 types d'ingénieurs dans les fiches métiers du site internet du CIDJ.

1.1.4 L'orientation n'est pas réservée aux élèves en difficulté scolaire

Pour Michèle Dain, directrice du centre d'orientation de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, les élèves qui affichent un bon niveau scolaire ne sont pas forcément les plus enclins à choisir une orientation car ils auraient du mal à abandonner une matière au profit d'une autre.

Il est vrai que la question de l'orientation est souvent posée aux élèves en difficulté scolaire. Selon Jean-Robert Pitte, le mot *orienter* a mauvaise presse, il a une connotation négative qui fait référence à l'échec scolaire. Un élève en réussite scolaire serait moins soumis à la pression de l'orientation. Tout au long de ses années de collège et lycée, cet élève peut se contenter de passer dans la classe supérieure et s'orienter vers une filière générale. Or, le nombre conséquent de réorientations dans l'enseignement supérieur, notamment en première année à l'université ou plus tard dans la vie active, témoigne aussi d'un manque de réflexion sur l'orientation pendant la scolarité. Selon le réseau *tonavenir.net*, composé de conseillers d'orientation scolaires, 80% des étudiants ne se sentiraient pas à leur place. Ce chiffre fait écho à une étude du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche selon laquelle 52% d'étudiants d'université de première année ne passent pas en deuxième année. Parmi ceux-ci : 30% redoublent, 16% se réorientent et 6% abandonnent leurs études.

La question de l'orientation n'est donc pas réservée aux élèves en difficulté ou en voie de décrochage scolaire mais doit se poser à tous les élèves pour que chacun ait une chance de s'épanouir dans sa future vie professionnelle.

1.1.5 Principales critiques des familles sur l'orientation

En 1980, le ministre de l'Education, le ministre du Travail et de la Participation, et le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle ont demandé à Jean-Louis Faure, alors membre de la direction régionale de l'INSEE de Lyon, de réaliser une étude sur le système d'orientation scolaire. Celle-ci est basée sur 800 enquêtes réalisées auprès de 350 élèves de collège et lycée, 300 parents de ces élèves et une centaine d'interlocuteurs directs de ces élèves⁶.

⁶ Enseignants en majorité, mais aussi chefs d'établissement, conseillers d'éducation, conseillers d'orientation, documentalistes, et enfin une quarantaine d'intervenants extérieurs spécialistes de l'insertion professionnelle comme des cadres de l'ANPE.

Le premier volet de l'étude exprime l'opinion des familles sur l'orientation au collège. La question posée aux élèves et à leurs parents est la suivante : « *Que pensez-vous de la manière dont se passe l'orientation au collège ?* ». 33% des parents et 38% des enfants se disent satisfaits. 55% des parents et 46% des enfants émettent des critiques négatives. Les élèves sont donc légèrement plus satisfaits que leurs parents. Si l'on agrège les réponses, on peut dire qu'une famille sur trois est satisfaite, tandis qu'une famille sur deux est insatisfaite.

Le deuxième volet consiste à analyser les motifs d'insatisfaction. Six catégories de critiques ont été mises en évidence. Tout d'abord, pour 29% des parents insatisfaits, l'orientation est trop précoce. Ce chiffre grimpe à près de 50% pour les parents dont les enfants sont en collège. Cette critique est confirmée par un certain nombre d'enseignants et de conseillers d'orientation. En effet, à cette époque, deux périodes décisives quant à l'orientation se jouaient en collège : à la fin de la cinquième et à la fin de la troisième. Le choix étant de poursuivre dans la voie générale ou se diriger vers une filière professionnelle. Les élèves manquent souvent de maturité pour faire le tri face à de nombreuses filières scolaires et un monde professionnel qui leur paraît complexe. Le choix de l'orientation est d'autant plus difficile qu'il s'impose plus rapidement aux élèves en difficulté scolaire.

La deuxième catégorie de critiques concerne la faible marge de choix des familles. Cela peut être le reflet d'un manque de dialogue entre celles-ci et les représentants de l'école (professeurs et personnels de direction). De plus, les élèves sont trop systématiquement renvoyés à leurs notes, soit par eux-mêmes, soit par leurs pairs, soit par leurs enseignants. Cela a pour conséquence que les choix d'orientation des élèves sont en partie « *canalisés* ». Par ailleurs, la carte scolaire est souvent vue comme contraignante. En effet, le nombre de place est limité dans certaines filières. Un établissement peut être plus ou moins éloigné du domicile familial. Des problèmes psychologiques ou financiers peuvent entrer en compte pour privilégier certains choix d'orientation au détriment d'autres qui auraient été plus pertinents pour l'élève.

La troisième critique formulée à l'égard de l'orientation est la sélection par l'échec. Quand un jeune n'est pas jugé capable de suivre un enseignement général, il est « *rejeté* » dans une filière de rang considéré comme inférieur. Les quatrième et cinquième critiques des familles ne sont pas détaillées dans l'étude, mais il convient de les faire apparaître ici. L'information sur l'orientation est jugée insuffisante par 29% des élèves insatisfaits. En outre, l'orientation

est une formalité complexe, devant laquelle les familles seraient désemparées (20% des élèves et parents insatisfaits).

Enfin, les personnes travaillant dans l'insertion professionnelle et la formation continue ajoutent une sixième critique : certaines orientations conduiraient à des impasses. Ils pointent le fait que les jeunes ayant des difficultés à s'insérer professionnellement sont ceux qui sortent de l'école sans aucune formation, interrompent leur formation professionnelle, sortent d'une formation générale mais sans formation professionnelle ou sortent d'une formation professionnelle non adaptée au marché du travail.

Des études plus récentes que celle-ci existent. Il conviendrait bien évidemment de l'actualiser. Elle a cependant volontairement été détaillée ici car il est intéressant de se rendre compte que certaines critiques négatives formulées à l'égard de l'orientation dans l'enseignement secondaire sont toujours d'actualité presque quarante ans plus tard.

1.2 Acteurs et dispositifs liés à l'orientation dans les établissements scolaires

1.2.1 Le rôle des enseignants et en particulier du professeur principal

Les enseignants ont un rôle important dans le processus d'orientation des élèves. Ils sont les premiers interlocuteurs des élèves à l'école. La *circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993* précise les missions particulières du professeur principal. Il y est largement question de l'orientation. Il est notamment précisé que le professeur principal « *contribue à la mise en œuvre (...) des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation.* »

Précédemment citée, l'enquête du Céreq relativise la centralité des professeurs principaux, du moins, du point de vue de l'élève, dans l'aide apportée sur l'orientation. Deux tiers des élèves interrogés ne considèrent pas que le professeur principal leur a apporté une aide dans leur choix de parcours.

Les enseignants, qui sont amenés à conseiller les élèves sur leur orientation, sont-ils les mieux informés des différentes formations existantes, du marché de l'emploi ? Jean-Louis Faure précise que la connaissance des enseignants est « *souvent insuffisante* ». Il serait intéressant

d'explorer plus en profondeur le questionnement de la légitimité des enseignants à *prodiguer* des conseils d'orientation aux élèves.

1.2.2 Le rôle des conseillers d'orientation psychologues

Les conseillers d'orientation psychologues, régulièrement nommés COP ou COPSY, vont devenir, à partir de la rentrée 2017, *psychologues de l'Education Nationale* suite à la modernisation des métiers de l'Education nationale. Pour faciliter la lecture de cet écrit scientifique réflexif, nous les appellerons dorénavant *psyEN*. Ils sont recrutés par concours et exercent leur activité dans plusieurs établissements scolaires ainsi que dans les CIO. Ils collaborent étroitement avec les professeurs principaux pour mettre en œuvre des actions concernant l'orientation et travaillent la plupart du temps par des entretiens individuels avec des élèves généralement volontaires. Ils peuvent assister aux conseils de classe et émettre un avis sur l'orientation des élèves.

Selon Laurence Debril, journaliste à *L'Express*, dans un article datant de 2013, les compétences des psyEN sont « *régulièrement sujettes à caution* ». Il leur est notamment reproché de ne pas assez connaître le monde de l'entreprise et les besoins économiques. Selon une étude de l'Institut Montaigne datant de 2011, les psyEN seraient « *la figure la plus détestée par nombre de jeunes à la fin du collège, loin devant les policiers* ». Il est bien sûr délicat de juger une profession entière sur des éléments déclaratifs, les enseignants sont eux-mêmes souvent la cible de récurrentes critiques dans l'opinion public.

Pour Sophie Laborde-Balen, dirigeante de la plateforme *tonavenir.net*, les psyEN sont souvent en sous-effectif dans les établissements et ne peuvent donc pas forcément garantir à tous les élèves un conseil personnalisé de qualité. Ils ne sont que 4500 en France, soit 1 pour 1250 élèves. De plus, les consultations sont volontaires, donc on peut imaginer que certains jeunes n'ont jamais bénéficié d'une consultation personnelle avec un(e) psyEN.

1.2.3 Le parcours Avenir et l'application Folios

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel a été institué par la loi sur la Refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013. Il a depuis été rebaptisé *parcours Avenir*. Il permet à chaque élève de la 6^{ème} à la terminale de se constituer une base de travail d'exploration-découverte des métiers.

Folios est une application du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, support de la mise en œuvre des parcours éducatifs des élèves⁷. Cet outil leur permet notamment de garder une trace de leurs expériences scolaires ou extrascolaires. *Folios* peut aussi être un outil de communication et d'évaluation.

Dans la lettre de rentrée 2017 des IA-IPR-EVS⁸, relative à l'évaluation, à destination des CPE et professeurs documentalistes, il est mentionné que les quatre parcours éducatifs, mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, sont l'occasion de travailler en équipe pour permettre aux élèves de construire, à partir d'expériences vécues, leur propre parcours notamment en termes d'orientation. Outre le fait, pour les élèves, de pouvoir garder une trace du travail effectué, l'outil *Folios* permet aux équipes pédagogiques et éducatives d'évaluer l'implication et l'engagement des élèves.

Dans un article du Café Pédagogique⁹, Philippe Meirieu espère que ce nouveau dispositif ne va pas consister en des fiches métiers, des QCM, etc. Il devrait être un véritable outil d'exploration-découverte des métiers en utilisant un portfolio dans lequel l'élève présenterait les métiers qu'il a véritablement rencontrés au cours de sa scolarité. Meirieu en préconise une douzaine pendant le collège soit un par trimestre. Ainsi constitué, le portfolio pourrait être exigible au DNB (sans évaluation sommative). Meirieu estime qu'il est également important de systématiser les stages de découverte en partenariat avec le tissu économique local.

1.2.4 Les décisions d'orientation

Deux articles des quotidiens *Le Figaro*, datant du 9 avril 2013, et *Le Monde*, du 4 avril 2013, montrent que l'orientation est souvent un point de friction entre les parents et le corps enseignant. Il y est mentionné que 60 000 familles ont été concernées par une décision d'orientation contraire à leur souhait en 2011. Parmi ces familles, 15 000 ont fait appel de la décision d'orientation, avec un taux de satisfaction de près de 30%¹⁰. Cette orientation *subie*, bien que marginale au regard du nombre de jeunes scolarisés, met en lumière un débat intense entre les fédérations de parents d'élèves et les instances de l'Ecole. Elle questionne les enjeux liés à la place et au pouvoir des parents dans les décisions d'orientations des élèves. A qui doivent revenir les décisions finales d'orientation, l'Ecole ou la famille ?

⁷ Les quatre parcours sont : *parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours Avenir*.

⁸ Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux – établissements et vie scolaire

⁹ L'article est paru peu avant la mise en œuvre effective du *parcours Avenir*.

¹⁰ 30% des familles ayant fait appel ont finalement vu leur projet d'orientation validé.

A partir de 2014, 117 collèges français ont expérimenté le *dernier mot laissé aux parents* pour l'orientation en fin de 3^{ème}. Ce qui signifie concrètement qu'un élève n'ayant pas le niveau requis à la fin de la 3^{ème}, pour poursuivre en 2^{nde} générale et technologique, pourra y aller si ses parents le souhaitent. Cette expérimentation s'est progressivement généralisée depuis. Pour la sociologue Françoise Lorcerie, le rôle des parents n'a cessé d'évoluer. Ils sont passés de « *parents assujettis* » avec l'instauration de la République à « *parents partenaires* » en 1989 (loi Jospin). Aujourd'hui, on entrerait dans l'ère des « *parents clients* ».

Il est un peu tôt pour dresser un bilan de cette évolution du rôle des parents, à savoir le passage d'un rôle consultatif à un rôle décisionnaire, mais il semble que cela participe à un changement des publics dans les lycées généraux et technologiques. Des élèves en difficulté scolaire, qui auparavant se seraient ou auraient été orientés vers un lycée professionnel, se retrouvent (en échec) en 2^{nde} générale et technologique. Ils choisissent ou sont dirigés vers une filière qui accepte de les accueillir, souvent la série STMG. Les élèves eux-mêmes ont intégré cela. Finalement, bien que l'orientation ait été voulue par les parents, l'élève n'ayant pas validé les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de 3^{ème}, risque d'être en échec pendant ses trois années de lycée général et technologique, ce qui peut causer des problèmes pour lui, sa classe, ses enseignants...

Le site du Ministère de l'Education nationale¹¹ présente les décisions d'orientation : à l'issue de la 3^{ème} et de la 2^{nde}, le conseil de classe émet une proposition d'orientation en fonction des vœux des familles. Lorsque celle-ci n'est pas conforme aux souhaits des familles, le chef d'établissement les reçoit et prend une décision d'orientation qui peut être celle proposée par le conseil de classe ou celle souhaitée par les parents. Si cette décision est non conforme aux demandes des familles, elles peuvent faire appel. La commission d'appel examine le dossier de l'élève et prend une décision définitive d'orientation ou de redoublement, qui est communiquée par écrit à la famille.

1.3 L'élève au cœur du processus d'orientation

1.3.1 Le rôle prépondérant des parents

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a réalisé une étude en 2009 qui a pour but de comprendre le vécu des parcours d'orientation des jeunes de 17-18 ans, par eux-

¹¹ *Le choix d'orientation d'un élève*, disponible sur education.gouv.fr.

mêmes et par leurs parents. Cette enquête qualitative repose sur 45 entretiens semi-directifs réalisés auprès de jeunes de lycées généraux, technologiques et professionnels, et de leurs parents. Outre les critiques émises envers l'Education nationale, qui ne jouerait pas son rôle pour aider à l'orientation des jeunes, critiques qui correspondent peu ou prou à celles déjà évoqués précédemment, il ressort de cette étude que les parents sont les premiers adultes interlocuteurs des jeunes quant à leur orientation. Les parents ont un rôle d'accompagnateurs, ils semblent être les mieux placés pour entretenir une discussion au quotidien avec leur enfant, ceux qui le connaîtraient le mieux. Ils ne sont pas pour autant meilleurs conseillers qu'un enseignant ou qu'un psyEN.

Nous verrons dans la partie suivante que se construire un projet professionnel au cours de sa scolarité est primordial, mais il est tout aussi important qu'il s'agisse bien d'un projet personnel et non le reflet de suggestions des parents. Ces derniers influencent directement ou non les choix de leurs enfants. Or, ils ont souvent une vision biaisée des formations et du monde du travail car ils raisonnent à travers leurs propres représentations.

Cathy Lemer conseille aux parents dont les enfants ont des questions sur leur avenir de rester en retrait et de faire appel à des professionnels de l'orientation. L'adolescent a besoin de sa famille et la question de l'orientation peut être source de conflits. Faire appel à un(e) psyEN peut donc avoir le double avantage d'aider l'élève dans son questionnement, mais aussi de servir de médiateur entre lui et ses parents.

1.3.2 Les élèves, acteurs de leur orientation

Dans un article du quotidien *Le Monde* datant de 2011, des élèves de terminale du lycée Maurice Ravel à Paris témoignent de leurs choix d'orientation à des élèves de première : « *Nous étions très stressés lorsqu'il nous a fallu commencer à penser à nos choix sur le site admission-postbac. Mais on mûrit beaucoup en un an quand il faut faire des choix.* » Bien que cette phrase ne soit pas forcément représentative d'une majorité d'élèves de terminale, elle est toutefois intéressante à analyser. Il s'y exprime l'idée de stress face à l'orientation mais aussi celle de devoir, de contrainte (« *il nous a fallu* », « *quand il faut faire* »). L'orientation serait alors perçue, sur le même schéma que d'autres activités de l'école, à savoir les devoirs ou examens, comme une contrainte, un travail à fournir. Ce dernier demande une importante charge cognitive, du temps, il peut être source de stress, et il est imposé par une autorité : les parents, professeurs, institutions, la société...

Michèle Dain précise qu'il est préférable pour les lycéens souhaitant faire des études supérieures d'avoir fait le choix de sa filière dès la fin de la première car « *en terminale, il reste à trouver l'université ou l'école, à aller aux journées portes ouvertes et à préparer les dossiers.* » L'année de terminale étant suffisamment chargée et stressante pour les lycéens par rapport au baccalauréat, le processus d'orientation devrait être pensé en amont.

Jean-Robert Pitte pense qu'il est important d'avoir un projet professionnel en tête. « *On peut en changer mais il faut en avoir un pour en discuter et voir s'il vous correspond bien.* » Il est donc essentiel que chaque élève ait à un moment ou un autre de sa scolarité une idée de métier à exercer, quitte à en changer, mais qui servirait de point de départ à un processus d'orientation plus approfondi. Pour Michèle Dain, le processus d'orientation commence par un état des lieux de ce qu'on sait faire, à l'école comme en dehors. Il faut ensuite analyser ses qualités, l'orientation est alors un « *processus lent, itératif* ».

Envisager son orientation uniquement lors des périodes charnières, notamment la troisième et la terminale, ne semble pas être la bonne stratégie à adopter pour faire émerger de vrais choix d'orientation construits et réfléchis en amont. L'élève doit apprendre à s'orienter *tout au long de sa scolarité*.

1.3.3 Apprendre à s'orienter

Une idée assez répandue dans le milieu scolaire est qu'il suffirait de se connaître pour bien s'orienter. L'orientation, ou la représentation que se font les élèves de celle-ci, est parfois réduite à une série de tests qui les interrogent sur leurs goûts, préférences, etc. Ainsi, il serait possible, en explorant le passé d'un individu, d'en déduire son futur. Philippe Meirieu ne croit pas à cette manière de concevoir l'orientation. Pour lui, la connaissance de soi n'est pas simple, ne « *s'effectue pas à vide* », c'est-à-dire sans prendre en compte toutes les expérimentations que l'individu peut encore faire. Le philosophe Alain l'exprime en ces termes : « *comment saurais-je s'il est musicien tant que je n'aurais pas tenté de lui apprendre à jouer du piano ?* ». De plus, si l'on considère les expériences, rencontres, découvertes qu'un élève effectuerait dans un processus de démarche personnelle d'exploration, il pourrait alors se « *projeter dans un avenir qui n'est écrit nul part* ».

Si l'on veut *s'orienter* et ne plus *être orienté*, il convient donc de s'inscrire dans une démarche personnelle d'exploration des métiers ou filières accessibles. Ce processus est interactif dans le sens où il nécessite des recherches et rencontres qui vont peu à peu permettre

de se faire une idée précise des métiers et surtout d'en comprendre le sens. Pour cela, selon Meirieu, il ne suffit pas que l'élève découvre des métiers à travers des fiches techniques, des référentiels de compétences, des vidéos de présentation, etc. Les métiers doivent « *s'incarner sous nos yeux* », cela permettra de révéler à l'élève ce qui les « *anime* ».

L'élève ne va pas apprendre à s'orienter tout seul. L'Ecole est amenée à prodiguer une véritable éducation à l'orientation. Une autre idée qui ressort de l'étude de l'UNAF est que les attentes des jeunes et de leurs parents par rapport à l'orientation vont dans le sens d'un véritable accompagnement dans la réflexion, plutôt que dans celui de la simple transmission d'informations. C'est tout le sens du *parcours Avenir*, que les enseignants et les équipes dirigeantes des établissements du 2nd degré doivent s'efforcer de mettre en œuvre, pour chaque niveau du collège et du lycée, en impliquant toute la communauté éducative et pédagogique dont le professeur documentaliste, comme nous le verrons dans la partie suivante.

1.4 Le rôle particulier du professeur documentaliste

1.4.1 Circulaire de mission et référentiel de compétences

La *circulaire n°86-123* du 13 mars 1986, dans laquelle le professeur documentaliste est encore nommé *documentaliste-bibliothécaire*, précise les missions de ce dernier. Cette circulaire a été remplacée récemment par la *circulaire n°2017-051* du 28 mars 2017. L'ancienne circulaire est détaillée ici car elle a servi de référence à tous les professeurs documentalistes qui exercent aujourd'hui en France. Le 1^{er} volet est d'assurer une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire. Le 2^{ème} axe définit le *documentaliste-bibliothécaire* comme un pédagogue à part entière et précise les grandes actions qu'il est susceptible de mener dans l'établissement, souvent en partenariat avec d'autres membres de la communauté pédagogique. Le 3^{ème} point évoque la participation à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement local et régional. La notion d'orientation des élèves n'apparaît pas explicitement dans ces trois types de mission mais on peut déjà imaginer un certain nombre d'actions qu'il est possible de mener.

Enfin, l'accent est mis sur la responsabilité du fonds documentaire et à ce titre, le *documentaliste-bibliothécaire* « *met à la disposition des élèves et des professeurs la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle et l'insertion dans la vie active* ». C'est la première fois dans cette circulaire de missions qu'il est question de

l'orientation. Le travail du professeur documentaliste pourrait alors *se cantonner* à la mise en place de documents dans les rayonnages et la création sur le portail documentaire de liens vers des ressources relatives à l'orientation. Dans la circulaire, le mot *orientation* apparaît juste après : « *les tâches spécifiques d'information et d'orientation devant cependant être assurées par les professeurs et le conseiller d'orientation.* » Or, depuis 1989 et la création du CAPES de documentation, le *documentaliste-bibliothécaire* devient *professeur documentaliste* et, à ce titre, peut intervenir par différents biais au parcours d'orientation des élèves.

Concernant la nouvelle circulaire, le rôle du professeur documentaliste, pour l'orientation, apparaît dans l'axe 1 désignant le professeur documentaliste comme enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias. Il y est précisé que les évolutions des établissements, en lien notamment avec les enjeux de l'orientation, « *nécessitent une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication* ». Le 2^{ème} volet précise à nouveau le rôle de médiateur du professeur documentaliste dans la mise à disposition des ressources sur l'orientation. De plus, il « *travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale* ».

Par ailleurs, le *référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*, publié au bulletin officiel du 25 juillet 2013, présente la compétence suivante : *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*. Il y est précisé que l'enseignant doit être en mesure de « *participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, de séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.* »

En accord avec ces textes, le professeur documentaliste peut légitimement prendre part à des actions de formation et d'éducation à l'orientation.

1.4.2 Le professeur documentaliste : à mi-chemin entre le volet éducatif et pédagogique

Le documentaliste est un professeur à part entière. Recruté suite à l'obtention du CAPES de documentation depuis 1989, il met en place des séances pédagogiques pour les élèves autour de la recherche d'informations, l'Education aux médias et à l'information, la bibliothéconomie, etc. Il entreprend aussi ou collabore à des projets culturels qui nécessitent

de mener des actions pédagogiques. Il participe au conseil pédagogique et peut même dans certains cas être professeur principal. Il a parfois la possibilité d'avoir une classe en responsabilité tout au long de l'année, notamment en 6^{ème}, mais généralement, il inscrit son action pédagogique en partenariat avec un professeur de discipline. Par l'essence même de son métier, il est habitué à travailler en équipe, de manière pluridisciplinaire et cherche à développer des compétences transversales chez les élèves.

Par ailleurs, le professeur documentaliste est évalué par un IA-IPR-EVS. Il fait donc partie de la *vie scolaire*. A ce titre, il accueille des élèves hors du temps de la classe, ce qui correspond au volet éducatif de son rôle. Par son rapport avec le CPE, il peut engager des actions éducatives autour de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, contre le harcèlement... et en lien avec le psyEN, des actions autour de l'évaluation de soi par exemple, et in fine de l'orientation.

De plus, les élèves ont une relation différente avec le professeur documentaliste par rapport à leurs enseignants de discipline. Tout d'abord, ils ne savent généralement pas qu'il est aussi professeur. Il n'est pas celui qui met une note et une appréciation sur le bulletin. Le professeur documentaliste peut devenir, pour certains élèves, un interlocuteur privilégié, notamment concernant les questions relatives à leur avenir.

Nous avons vu précédemment que la question de l'orientation n'était pas le privilège d'un seul intervenant : psyEN ou professeur principal, mais devait être prise en compte collectivement, par l'ensemble des acteurs de l'école. Le professeur documentaliste, qui a l'habitude de travailler aussi bien avec les enseignants que les CPE ou psyEN, serait donc le partenaire idéal pour accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation.

1.4.3 Le Centre de Documentation et d'Information, un lieu central dans l'établissement

Nous venons de voir que le rôle du professeur documentaliste était particulier, proche de plusieurs autres intervenants de l'établissement. Le lieu dans lequel il exerce principalement son activité l'est tout autant. En effet, le CDI est un espace unique dans l'établissement. C'est un lieu pédagogique avant tout mais où la pédagogie s'exerce différemment que dans une salle de classe standard. Au niveau de la localisation géographique, le CDI est parfois – et c'est de plus en plus le cas lors de la construction de nouveaux établissements – au centre de l'établissement, à savoir au carrefour de plusieurs *services* (*vie scolaire*, *direction*,

administration, salle des professeurs, salles d'études...). De plus, le bureau du psyEN est assez souvent situé à proximité voire constitue une annexe du CDI. D'une part, cela favorise le dialogue entre professeur documentaliste et psyEN. D'autre part, les élèves peuvent plus facilement associer le CDI avec l'orientation.

En outre, la documentation concernant l'orientation est présente au CDI à travers le kiosque ONISEP et parfois les fiches CIDJ. La communication entre professeur documentaliste et psyEN est importante pour décider ce qu'il est bon de mettre en avant, acquérir ou désherber. Enfin, des logiciels et/ou des sites web dédiés à l'orientation sont utilisés par les élèves au CDI, par exemple *GPO2* ou *Inforizon*. Le professeur documentaliste se doit de connaître les spécificités de ces applications numériques pour accompagner au mieux les élèves.

1.5 Synthèse et problématique

Nous venons d'évoquer un certain nombre de dysfonctionnements, problèmes, incompréhensions, à propos de l'orientation des élèves, qui font intervenir plusieurs acteurs dont les attentes et représentations peuvent fortement diverger : élèves, parents, professeurs, psyEN, professeurs documentalistes, CPE, personnels de direction... Or, le processus d'orientation, encore trop souvent en marge ou en parallèle de l'enseignement didactique dans les établissements du secondaire, est crucial pour le développement de la motivation et de l'engagement de l'élève. Deux points essentiels ressortent de cet état de l'art : il s'agit d'un besoin d'information et d'un besoin d'accompagnement. Concernant le besoin d'information, il ne s'agit pas forcément d'un manque d'informations disponibles sur l'orientation. Il peut s'agir, pour l'élève ou ses parents, d'un manque de temps pour prendre des décisions, que ce soit en fin de 3^{ème}, de 2^{nde}, de terminale. Si l'on attend d'être mis devant le fait accompli pour prendre une décision d'orientation, l'information peut sembler incomplète ou inadaptée. De plus, l'information sur l'orientation, bien que présente et à disposition au CDI ou sur le web, ne sera pas forcément consultée, ou pourrait ne l'être que partiellement. L'idéal serait de fournir *la bonne information à la bonne personne au bon moment*. Cela correspond au besoin d'accompagnement.

Le *parcours Avenir* permet un suivi plus fin de l'orientation des élèves, encore faut-il le mettre en place dans les établissements pour qu'il ait du sens. Il mobilise l'ensemble des enseignants dans l'ensemble des disciplines. Il me semble intéressant de questionner le rôle du professeur documentaliste dans le processus d'orientation des élèves, notamment parce

qu'il a l'habitude de mettre en place « *une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication* ». De plus, la circulaire de mission du 28 mars 2017 rajoute qu'il « *participe aux travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel en particulier à la recherche et à la maîtrise de l'information. Il accompagne la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aide dans leur accès à l'autonomie.* » Ce travail peut bien entendu concerner l'orientation et le *parcours Avenir*. Le professeur documentaliste est donc en mesure de participer à des actions sur l'orientation. Néanmoins, peut-il avoir un rôle plus important, sans se substituer au psyEN ou au professeur principal ? C'est ce que nous allons essayer de découvrir dans cet écrit réflexif scientifique, en répondant à la problématique suivante : le professeur documentaliste peut-il devenir le maître d'œuvre du *parcours Avenir* des élèves dans l'établissement ?

Pour cela, trois hypothèses guideront notre réflexion. La première est que les professeurs documentalistes seraient peu impliqués dans le *parcours Avenir* au sein de leur établissement. Ils seraient peu nombreux à participer à des actions d'éducation à l'orientation. La deuxième hypothèse consiste à définir les professeurs documentalistes comme des personnes ressources, qui pourraient être sollicitées, de manière ponctuelle, par les responsables de l'orientation dans les établissements : professeurs principaux et psychologues de l'Education nationale. Enfin, selon la troisième hypothèse, les professeurs documentalistes participeraient activement à l'éducation à l'orientation. Ils assisteraient aux réunions concernant celle-ci et proposeraient des actions afin d'établir, pour le *parcours Avenir*, une progression sur les différents niveaux de classe.

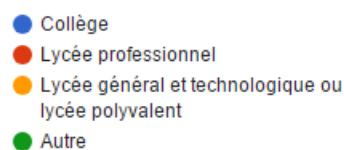
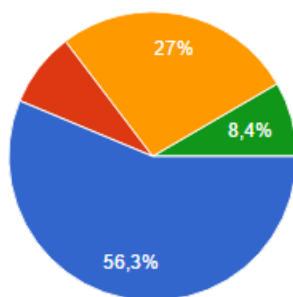
2. Méthodologie d'étude

Pour répondre à cette problématique, j'ai voulu concentrer mon étude sur la vision qu'ont les professeurs documentalistes à propos de leur rôle, leur représentation du métier et leurs pratiques, en lien avec l'orientation des élèves du secondaire. Il s'agit d'un questionnaire de quatorze questions, pour la plupart fermées, à destination des professeurs documentalistes.

2.1 Participants

L'enquête est basée sur les réponses de deux-cent-soixante-six professeurs documentalistes de toute la France, dont cent-vingt-six de l'académie de Grenoble. Le questionnaire a été diffusé du 4 au 18 avril 2017. Les deux premières questions, à savoir le type d'établissement et l'ancienneté dans le métier, permettent de se faire une idée plus précise de la population étudiée.

Question 1 : Dans quel type d'établissement exercez-vous ? (263 réponses)

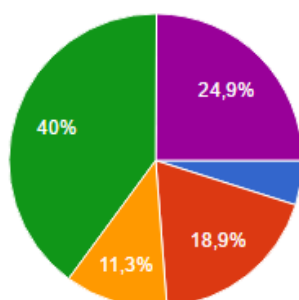


Plus de la moitié des personnes exercent en collège, un peu plus d'un quart en lycée général et technologique ou lycée polyvalent, 8,4% en lycée

professionnel. Parmi les vingt-deux personnes qui ont répondu *Autre*, onze travaillent dans au moins deux types d'établissements (CLG et LGT, CLG et LP, LGT et LP, autre situation), cinq sont en cité scolaire, deux en lycée agricole et quatre en EREA.

Question 2 : Quelle est votre ancienneté dans le métier de professeur documentaliste ?

(265 réponses)



La majorité des personnes, presque deux tiers, ont plus de dix ans d'ancienneté (40% de 10 à 20 ans et 24,9% plus de 20 ans). 11,3% ont entre 5 et 9 ans d'expérience. 18,9% de 1 à 4 ans. 4,9% ont moins de 1 an

d'expérience (à priori des stagiaires de master 2).

Il ne m'a pas paru utile de procéder à d'autres questionnements pour catégoriser la population étudiée (sexe, région d'exercice du métier, mode de recrutement, etc.) car je voulais obtenir une vision d'ensemble de la profession.

2.2 Matériel

Dans cette partie, pour plus de clarté, certains intitulés de question seront inscrits en notes de bas de page. L'intégralité du questionnaire est disponible en annexe. Il interroge la légitimité du professeur documentaliste, son intérêt vis-à-vis de l'orientation des jeunes, ses compétences et les contraintes inhérentes à son métier, à l'établissement ou aux établissements dans le(s)quel(s) il exerce. Il se place exclusivement du point de vue du professeur documentaliste et fait apparaître des questions assez générales. Il n'est pas conçu pour recenser les bonnes pratiques et actions concrètes menées dans les établissements, mais simplement pour dégager des tendances sur la représentation du métier et la volonté ou la capacité à s'investir dans le domaine de l'orientation.

Les deux premières questions ont été évoquées plus haut, elles permettent de catégoriser la population étudiée. Les douze autres sont présentées ci-après. Parmi elles, sept sont des questions fermées, 4 sont ouvertes (avec une réponse *Autre* à renseigner), enfin la dernière est entièrement ouverte, elle permet d'apporter des remarques sur l'enquête et donner des compléments d'information.

La question 3 invite les répondants à entrer véritablement dans le questionnaire¹². Elle pose un cadre. Elle est volontairement vague (*un rôle à jouer*) et sera complétée par la question 5. Celle-ci est plus précise¹³, elle offre sept choix de réponses (possibilité d'en cocher plusieurs) dont l'occurrence *Autre* qui permet d'évoquer des actions auxquelles je n'aurais pas pensé lors de la construction du questionnaire. Les deux premières réponses, *présentation de l'espace Orientation du CDI aux nouveaux entrants en début d'année* et *mise à jour du kiosque ONISEP* sont pour moi des actions inhérentes au métier de professeur documentaliste et ne reflètent pas une volonté affirmée d'éduquer à l'orientation. Le pourcentage des répondants aux occurrences *participation à des séances pédagogiques* et *actions à l'extérieur de l'établissement* m'intéresse davantage.

¹² Question 3 : Pensez-vous que le/la professeur(e) documentaliste a un rôle à jouer dans l'orientation des élèves ?

¹³ Question 5 : Dans quels types d'action concernant l'orientation intervenez-vous ?

La question 4 interroge la légitimité du professeur documentaliste concernant l'éducation à l'orientation et donc par extension sa place dans le *parcours Avenir*. Cette légitimité est aussi fonction des autres acteurs des collèges et lycées intervenant dans l'orientation : psyEN et professeurs principaux. Quelle est la légitimité du professeur documentaliste, quel est son rôle, par rapport à eux ? Cette question fait aussi écho à la formation initiale des professeurs documentalistes. Quelle place pour l'éducation à l'orientation dans les parcours de formation du master MEEF ? Cette question n'est pas réservée aux professeurs documentalistes, mais à tous les personnels de l'Education nationale intervenant dans l'orientation. Elle est à mettre en lien avec les questions 11 et 12. Concernant la première¹⁴, si l'on repère un manque, un problème d'orientation des élèves, alors il convient de s'interroger sur notre rôle d'enseignant pour tenter d'améliorer cela. La question 12 interroge le rôle de l'Ecole. A-t-elle pour seul but d'instruire les élèves (transmission de savoirs) ? Ou a-t-elle aussi un rôle d'éducation (notamment à l'orientation) ?

Les questions 9 et 10, concernant l'utilisation de Folios par les professeurs documentalistes, et leur avis sur cet outil, permettent de mesurer l'appropriation des outils mis à leur disposition, notamment les applications numériques.

Comme l'orientation est un enjeu complexe, qui met en relation plusieurs acteurs, j'ai voulu comprendre ce qui pouvait constituer des freins à la mise en place d'une éducation à l'orientation dans les établissements. La question 7 dresse une liste de ceux-ci¹⁵. La question 6 permet de montrer avec quel partenaire le professeur documentaliste travaille le plus sur les questions de l'orientation. J'ai volontairement laissé une seule possibilité de réponse pour mettre en lumière le partenaire privilégié des professeurs documentalistes : psyEN ou professeurs de discipline (dont professeurs principaux).

La question 8 sert à mesurer l'impact des actions menées sur les apprentissages des élèves¹⁶. Peut-on réellement mesurer cet impact ? Comment ? Il serait intéressant de trouver des solutions pour évaluer l'apport de l'éducation à l'orientation chez les élèves.

La question 13 interroge le besoin de reconnaissance et les conditions d'expression de celle-ci. Le professeur documentaliste, pour de multiples raisons que l'on n'évoquera pas ici, doit souvent faire ses preuves, justifier son rôle pédagogique, faire sa place dans l'établissement,

¹⁴ Question 11 : Pensez-vous que les élèves du secondaire sont en général bien formés à l'orientation ?

¹⁵ Question 7 : Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place d'actions pour l'orientation ?

¹⁶ Question 8 : Pensez-vous que les actions menées sur l'orientation ont un effet positif auprès des élèves (...) ?

davantage qu'un professeur de discipline. Aussi, il ne sera pas automatiquement impliqué dans le *parcours Avenir* des élèves, il devra là aussi y construire son rôle.

Enfin, l'enquête se termine par une question ouverte où le répondant est invité à s'exprimer sur les manques de l'étude, sur des aspects importants à ses yeux qui n'auraient pas trouvé leur place dans le questionnaire. Les réponses me permettront de compléter les résultats et de proposer de nouvelles pistes de réflexion.

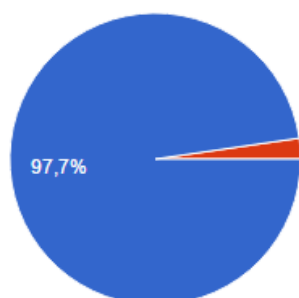
2.3 Procédure

L'enquête a été mise en ligne via *Google Forms* le 1^{er} avril 2017. Elle a d'abord été testée par quatre personnes. J'ai procédé à quelques ajustements suite à certains retours. Je l'ai ensuite diffusée le 4 avril via la liste de diffusion des professeurs documentalistes de l'académie de Grenoble, j'ai obtenu cent-vingt-six réponses en une semaine. Le 11 avril, je l'ai envoyée à la liste de diffusion nationale *CDIDOC*. Au 18 avril, soit 2 semaines après le premier envoi de l'enquête, je comptabilisais au total deux-cent-soixante-six réponses.

3. Résultats et discussion

3.1 Résultats

Question 3 : Pensez-vous que le/la professeur(e) documentaliste a un rôle à jouer dans l'orientation des élèves ? (262 réponses)

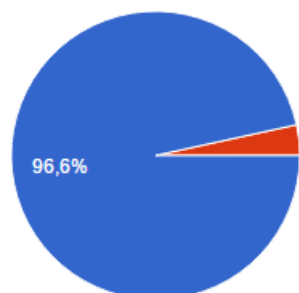


● Oui
● Non

Une très grande majorité (97,7%) pense avoir un rôle à jouer dans l'orientation des élèves. Celui-ci reste à définir, mais d'ores et déjà le professeur documentaliste peut être un acteur du *parcours Avenir*.

Parmi les six personnes ayant répondu *Non*, trois *ne se sentent pas légitimes*, quatre disent *ne pas être formés à cela*, trois estiment *avoir d'autres priorités*. Cependant, trois personnes disent *présenter l'espace Orientation en début d'année aux nouveaux entrants*, cinq *mettent à jour le kiosque ONISEP* (une travaille dans un CDI où il n'y a pas de kiosque *ONISEP*), une *participe à des séances pédagogiques* et deux à *des actions à l'extérieur de l'établissement*. On peut donc considérer que ces six personnes, qui ont répondu par la négative, jouent quand même un rôle dans l'orientation des élèves.

Question 4 : En tant que professeur documentaliste, vous sentez-vous légitime pour participer à des actions sur l'orientation auprès d'élèves ? (263 réponses)



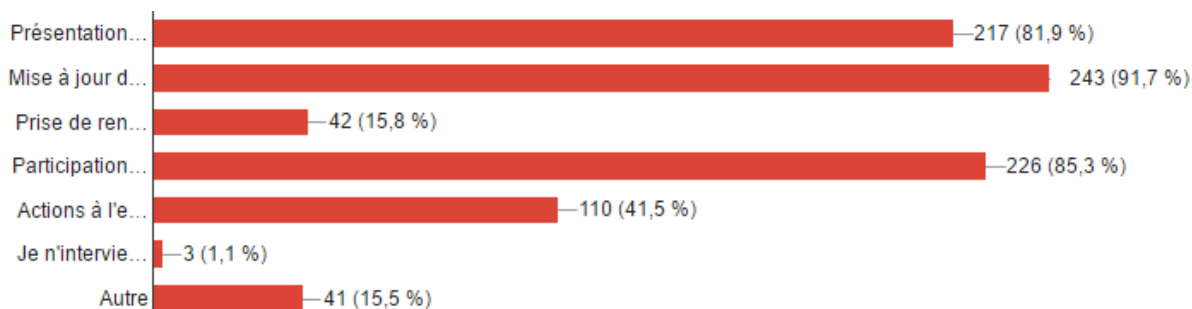
● Oui
● Non

Là encore, une très grande majorité se dessine, 96,6% des personnes interrogées se sentent légitimes pour participer à des actions sur l'orientation auprès d'élèves.

Parmi les neuf personnes pour qui ce n'est pas le cas, nous avons vu que trois d'entre elles ne pensaient pas que le professeur documentaliste avait *un rôle à jouer dans l'orientation des élèves*. Pour les six autres, cinq ne s'estiment *pas formées à cela* et trois ont *du mal à voir les psyEN*.

Question 5 : Dans quels types d'action concernant l'orientation intervenez-vous ?

(265 réponses)

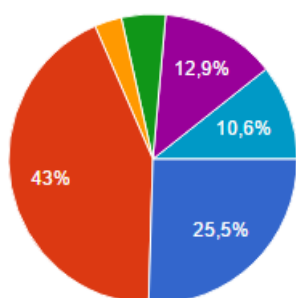


91,7% des professeurs documentalistes *mettent à jour le kiosque ONISEP*, ce qui correspond à la mise à disposition d'informations concernant l'orientation. 81,9% *présentent l'espace Orientation du CDI aux nouveaux entrants dans l'établissement en début d'année* (à priori pour les classes de 6^{ème} et 2^{nde}), cela peut permettre aux élèves d'associer le lieu CDI avec l'orientation.

Concernant l'apport plus concret auprès d'élèves, 85,3% disent participer à *des séances pédagogiques* et 41,5% interviennent dans des *actions à l'extérieur de l'établissement*. L'enquête ne prévoit pas de faire apparaître une analyse plus fine de ces deux types d'actions, à savoir les classes ou niveaux concernés, le nombre d'heures par année, le type de séance, mais cela donne un aperçu de la participation effective des professeurs documentalistes dans l'orientation des élèves.

Quatre éléments importants ressortent de l'analyse de la réponse *Autre* (15,5%). En premier lieu sont évoquées les discussions informelles avec les élèves. Le deuxième point concerne l'aide apportée pour les stages en entreprise des 3^{èmes} ou en lycée professionnel (CV, lettre de motivation, recherche et rapport de stage). La troisième réponse qui revient souvent est l'implication dans la mise en place d'un forum de l'orientation interne à l'établissement. Enfin, le professeur documentaliste est amené à pratiquer une veille informationnelle à destination des élèves mais aussi des professeurs. Pour cela, il met à jour régulièrement l'information disponible, qu'elle soit sur un support physique ou en ligne via le portail documentaire. Par ailleurs, 15,8% prennent les rendez-vous pour les psyEN, pour lesquels les professeurs documentalistes peuvent être vus comme des relais. Cela donne là encore l'opportunité d'échanger avec les élèves.

Question 6 : Avec quel partenaire de l'école travaillez-vous le plus concernant l'orientation des élèves ? (263 réponses)



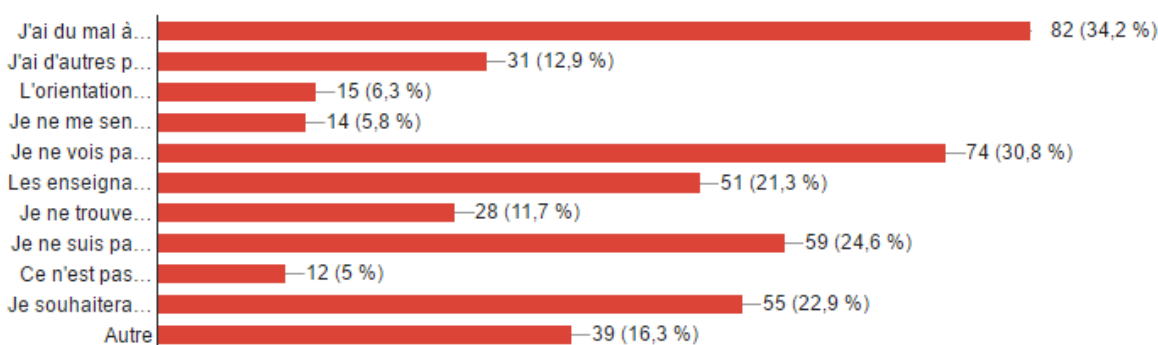
- Le/la psychologue de l'éducation nationale (ex COPSY)
- Un/plusieurs enseignant(s) de discipline
- Le/la CPE
- Le/la chef d'établissement
- Je travaille essentiellement seul(e)
- Autre

Tout d'abord, il convient de préciser ce que contient la réponse *Autre* (vingt-huit personnes – 10,6%). Pour dix-huit d'entre elles, il s'agit des professeurs

principaux (PP). Pour trois autres, il s'agit d'un intervenant extérieur : CIO/BIJ¹⁷, APECITA¹⁸, bibliothécaires du supérieur. Une réponse évoque les parents d'élèves. Enfin, pour quatre personnes, il s'agit de plusieurs acteurs (PP + psyEN cités 2 fois, PP + psyEN + Chef d'établissement, PP + CPE).

Si l'on additionne les cent-treize personnes ayant répondu *Enseignant(s) de discipline* et les dix-huit *Professeurs principaux*, on obtient 49,8% des résultats, soit près de la moitié des réponses. Un peu plus d'un quart (25,5%) concerne les psyEN. Le chef d'établissement et le CPE ne récoltent que 4,9% et 3%. Enfin, les professeurs documentalistes déclarent travailler seuls sur l'orientation des élèves à 12,9%.

Question 7 : Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place d'actions sur l'orientation ? (240 réponses)



Deux-cent-quarante personnes ont répondu à cette question. La première difficulté qui ressort est le manque de temps pour intervenir sur l'orientation. 34,2% *ont du mal à dégager du temps pour cela*. De plus, parmi les réponses *Autre* (16,3%), huit personnes abordent le

¹⁷ Bureau information jeunesse.

¹⁸ L'APECITA est un spécialiste de l'emploi et du recrutement en agriculture, agroalimentaire et environnement.

problème du temps : « *Trouver du temps sur l'emploi du temps des élèves* », « *Les enseignants n'arrivent pas à dégager du temps pour une action en co-animation* », « *Difficulté à dégager du temps de collaboration avec la COP* », « *Le temps de présence dans l'établissement de la COPSY n'est pas élevé* », « *Mission chronophage* », « *Pour ces discussions avec les élèves je prends le temps* », « *Difficile de trouver un créneau horaire* », « *Manque d'horaire dédié* ».

Le deuxième point à souligner est le problème du faible temps de présence des psyEN dans l'établissement. 30,8% déclarent *ne pas ou peu les voir*. Cela sous-entend qu'il peut être compliqué de travailler avec eux (elles). Pour les établissements privés, il n'y a pas de psyEN. Quelques cas particuliers sont aussi à prendre en compte, comme l'exemple d'une professeure documentaliste travaillant dans un territoire d'outre-mer pour qui « *il n'y a pas de CIO et où le/la COPSY n'est présent que 3 jours par an* ».

La troisième principale difficulté réside, selon les personnes interrogées, dans le manque de formation initiale et/ou continue des professeurs documentalistes, bien que cette dernière existe dans les académies. 24,6% estiment *ne pas être formé(e) à cela*. Outre le manque de formation des professeurs documentalistes et des professeurs en général, 11,7% déclarent *ne pas trouver de trame officielle, de progression sur plusieurs niveaux* pour le parcours avenir.

Le quatrième axe est la *réticence des enseignants à participer à ces actions*, 21,3%. Une collègue pointe ainsi le « *manque d'investissement des enseignants* ». Il ne s'agit ici que d'un ressenti. Plus généralement, il apparaît au travers de ces réponses un manque de vision globale, des actions non coordonnées à l'échelle de l'établissement. Pour 6,3% des personnes interrogées, *l'orientation n'est pas une préoccupation de l'établissement*. 5,8% *ne se sentent pas soutenues par leur hiérarchie*. Sept réponses *Autre* vont dans ce sens : « *les enseignants de discipline ne pensent pas à nous comme personne ressource* », « *les PP organisent souvent des choses de leur côté* », « *Il est difficile de réussir à changer les modes de travail des collègues...* », « *Il n'y a pas assez de coordination entre les différents acteurs, manque de politique générale* », « *les collègues font pour certains des actions de leur côté* », « *les PP veulent travailler l'orientation sur 1h ou 2h maximum dans l'année, ce qui est insuffisant* », « *Beaucoup de choses sont déjà mises en place en AP* ».

Ces réponses ne sont pas toutes négatives. On voit que certaines actions sont mises en place dans les établissements, notamment par les professeurs principaux, ce qui est logique car cela

correspond à une partie de leur mission. Mais le professeur documentaliste n'est parfois pas intégré dans la politique globale de l'établissement concernant l'orientation.

Certains professeurs documentalistes ne souhaitent pas particulièrement s'impliquer dans ce domaine car *ce n'est pas dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes (5%) ou ont d'autres priorités (12,9%)*. Une personne prévient qu'il faut faire « *attention à respecter ses fonctions : en aucun cas nous ne remplaçons les COP ni les professeurs principaux, payés pour cela d'ailleurs !* ». Nous reviendrons sur la question de la rémunération à la question 13. Une autre personne ajoute : « *la ministre a dit que ce n'était pas dans nos missions, donc pas de rémunération pour plus que la tenue du Kiosque* ».

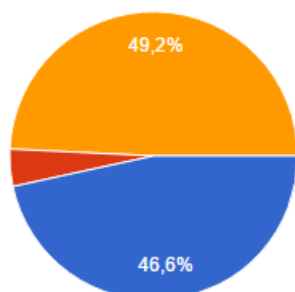
Les autres difficultés évoquées sont formulées ainsi : « *CDI trop petit et avec pas assez d'ordinateurs pour que les séances en classes entières soient faciles à organiser* », « *Les élèves utilisent peu les ressources mises à leur disposition en dehors des heures avec leurs PP* », « *Difficultés à mettre à jour les infos sur les filières* », « *Difficultés à voir les élèves !* », « *Je ne suis pas légitime : je ne connais pas suffisamment les élèves contrairement aux PP / je ne touche pas d'ISOE* ».

Par ailleurs, huit personnes estiment ne pas avoir de difficultés particulières, cela concerne peut-être également les vingt-six personnes qui n'ont pas répondu à cette question. Parmi celles l'ayant fait, on peut relever 4 témoignages positifs : « *L'EAO [L'éducation à l'orientation] est très bien coordonnée et mise en place dans mon établissement entre les différents acteurs* », « *Pas de difficulté. On a toujours apprécié que j'intervienne dans ce domaine* », « *Pas de difficultés particulières, mon rôle est bien ancré dans la progression du parcours Avenir* », « *Aucune difficulté (culture d'établissement)* ».

Enfin, 22,9% des professeurs documentalistes aimeraient s'impliquer davantage dans les années à venir.

Question 8 : Pensez-vous que les actions menées sur l'orientation ont un effet positif auprès des élèves ? Repérez-vous des signes positifs chez certains tels qu'une meilleure perception de soi, une meilleure concentration, une mise au travail plus rapide, etc. ?

(264 réponses)

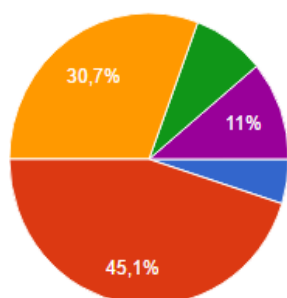


- Oui
- Non
- C'est trop difficile à mesurer

46,6% des personnes interrogées estiment que les actions menées sur l'orientation ont un effet positif auprès des élèves. Bien qu'il ne s'agisse que d'un ressenti, ce chiffre est

intéressant car cela aurait tendance à laisser penser que les efforts déployés pour l'éducation à l'orientation portent leurs fruits. Pour 4,2%, les actions menées n'ont pas d'effet positif. Pour 49,2%, il est trop difficile de mesurer les impacts réels de l'éducation à l'orientation. Cette question de la mesure de ces effets, de l'évaluation, serait intéressante à creuser.

Question 9 : Le Ministère de l'Education nationale a mis en place une application numérique appelée FOLIOS qui permet de suivre et d'évaluer les parcours des élèves (PEAC, Parcours Citoyen, Parcours d'Education à la santé, Parcours Avenir). A quel degré connaissez/utilisez-vous FOLIOS ? (264 réponses)



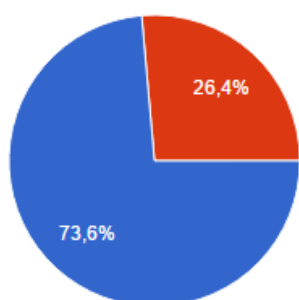
- Je n'en ai jamais entendu parler
- J'en ai entendu parler mais je n'ai jamais été sur l'application
- J'ai été formé(e) ou me suis formé(e) mais je ne l'utilise pas avec les élèves
- Je l'utilise régulièrement avec les enseignants ou les élèves
- Je l'utilise régulièrement et je suis référent(e) FOLIOS dans mon établ...

80,7% des professeurs documentalistes n'utilisent pas l'application *Folios* : 4,9% n'en ont jamais entendu parler, 45,1% en ont entendu parler mais

n'ont jamais été sur l'application et 30,7% se sont formés ou ont été formés mais ne l'utilise pas dans leur établissement.

19,3% l'utilisent régulièrement au sein de leur établissement, 11% sont même référents *Folios*.

Question 10 : Trouvez-vous ce nouvel outil (FOLIOS) intéressant à exploiter pour les élèves ? (197 réponses)

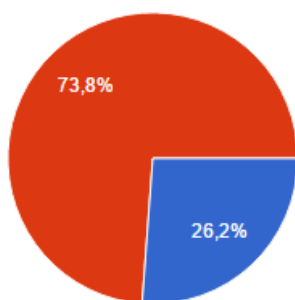


● Oui
● Non

Logiquement, par rapport à la question précédente qui a montré que les professeurs documentalistes connaissaient assez peu l'outil *Folios*, ils ne sont que cent-quatre-vingt-dix-sept à répondre à cette question-ci. Une majorité pense que *Folios* est intéressant pour

les élèves (73,6%). Un peu plus d'un quart (26,4%) pense le contraire. Il n'est pas prévu d'aller plus loin dans l'analyse de ces chiffres.

Question 11 : Pensez-vous que les élèves du secondaire sont en général bien formés à l'orientation ? (256 réponses)

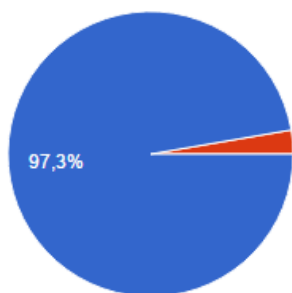


● Oui
● Non

Les trois-quarts des professeurs documentalistes interrogés (73,8%) pensent que les élèves du secondaire ne sont pas bien formés à l'orientation. Un quart (26,2%) pense le contraire. C'est le constat d'une défaillance à laquelle le *parcours Avenir* pourrait

répondre.

Question 12 : Pensez-vous que c'est à l'Education nationale que revient le rôle d'éduquer à l'orientation ? (259 réponses)

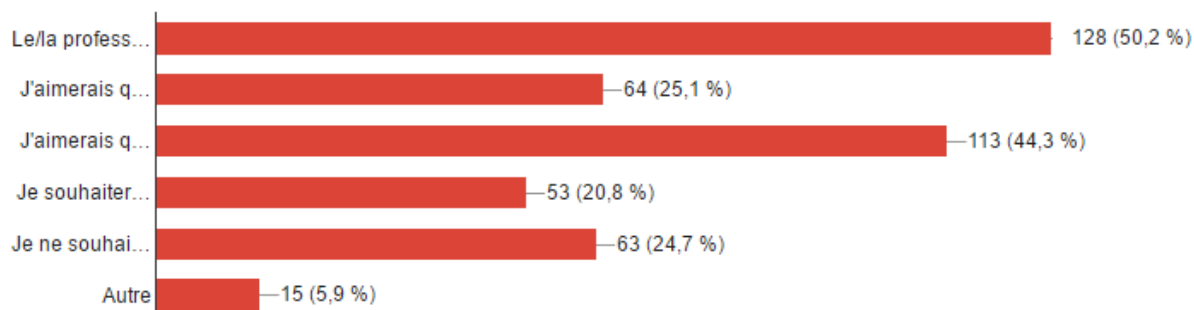


● Oui
● Non

Une très grande majorité (97,3%) pense que l'Education nationale a pour rôle d'éduquer à l'orientation (en plus de ses autres rôles). Seulement sept personnes (2,7%) pensent le contraire. Cependant, ces sept personnes ont

toutes répondu que les élèves n'étaient généralement pas bien formés à l'orientation, et que les professeurs documentalistes avaient un rôle à jouer dans l'orientation des élèves.

Question 13 : Souhaiteriez-vous plus de reconnaissance de la profession (collègues enseignants, direction de l'établissement, Ministère...) par rapport au(x) rôle(s) du/de la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves ? Si oui, comment aimeriez-vous que cette reconnaissance s'exprime ? (255 réponses)



La moitié des personnes interrogées considère que les professeurs documentalistes devraient pouvoir bénéficier de *l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), au moins la part fixe (50,2%)*. Une personne précise qu'elle la reçoit car elle travaille dans un lycée agricole. Une autre, professeure principale d'une classe de 3^{ème}, ne perçoit pas d'indemnité pour ce rôle mais bénéficie d'une heure de décharge par semaine.

44,3% aimeraient que *des temps consacrés à l'orientation soient inscrits à l'emploi du temps des élèves, notamment au CDI*. Ceci fait écho à l'idée selon laquelle l'orientation doit être pensée collectivement, en amont, par les acteurs concernés : direction, professeurs principaux, psyEN, CPE et professeurs documentalistes.

Un quart (25,1%) aimerait que l'éducation à l'orientation soit plus explicitement inscrite dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes.

20,8% souhaiteraient recevoir une IMP liée à l'orientation. Ceci est possible puisque deux personnes déclarent en bénéficier.

Un autre type de reconnaissance évoqué chez les personnes qui ont répondu *Autre* est de pouvoir bénéficier d'une formation sur l'orientation : « *Une formation serait plus intéressante qu'une prime !* », « *Une formation officielle en orientation* », « *Des offres de formation sur ce domaine* ».

Enfin, à peu près un quart (24,7%) ne souhaite pas plus de reconnaissance.

Question 14 : Avez-vous des remarques à apporter concernant cette enquête, des éléments que vous souhaiteriez rajouter ici ? (50 réponses)

Les réponses à cette question étant nombreuses et riches, certaines seront davantage développées dans la partie suivante. On peut toutefois les regrouper en quatre items. En premier lieu, l'éducation à l'orientation ferait partie intégrante du métier des professeurs documentalistes : « *Je considère comme évident que nous puissions / devons travailler sur l'orientation, ne serait-ce que parce que nous avons le kiosque et qu'il faut donc apprendre aux élèves à s'en servir. Il est normal aussi que nous les informions des sites internet intéressants* », « *Mettre à disposition les documents sur l'orientation fait partie des missions du prof doc, intervenir et participer au projet d'orientation me semble une nécessité et en ce qui me concerne cette tâche fait partie intégrante de mon travail au sein du collège (...) c'est indispensable afin que les élèves ne soient pas dans un schéma de reproduction mais de promotion sociale* ».

Le deuxième point est la volonté de travailler en équipe avec tous les acteurs impliqués dans l'orientation des élèves : « *Le professeur principal devrait travailler davantage avec les professeurs documentalistes dans le cadre de l'orientation* », « *Le travail d'équipe (partenariat avec les profs principaux notamment) est essentiel (...) c'est une démarche, un projet qui se construit* ».

De nombreux freins et réticences existent. Est souvent cité le manque de temps pour mettre en place des actions ou l'aspect chronophage de celles-ci. Cela est d'autant plus vrai quand l'établissement compte beaucoup d'élèves et que le professeur documentaliste intervient dans toutes les classes. Par ailleurs, quelques collègues estiment que « *l'éducation à l'orientation n'est pas du ressort du prof doc* ». « *Je participe à la formation à l'orientation car certains professeurs principaux me le demandent (car les COP ne sont pas très disponibles) mais j'estime que ce n'est pas mon rôle.* » Ces réticences s'expliquent pour certaines par le manque de reconnaissance ou de rémunération : « *Je ne souhaite pas m'impliquer tant que l'on nous refusera l'ISOE. Je trouve que trop souvent nous avons tendance à en faire plus pour être reconnus mais finalement rien ne vient et nous nous "faisons avoir"* », « *Je reçois une IMP pour cette mission particulière, sans quoi je ne m'y investirais pas autant puisque l'orientation des élèves ne fait pas partie des missions des profs docs et que la rémunération correspondant à ce travail nous est refusée (ISOE part fixe)* ». Faut-il attendre une

reconnaissance pour s'investir ou s'investir pour attendre une reconnaissance ? Ou bien encore s'investir sans rien attendre en retour ?

Le dernier volet donne des pistes d'actions pour l'éducation à l'orientation. On s'aperçoit que la participation à celle-ci peut servir de levier pour accroître sa légitimité : « *L'EAO m'a permis dans les lycées où j'ai travaillé de m'imposer et de mieux faire connaître mon rôle de documentaliste, de montrer ma légitimité et mes compétences spécifiques. L'investissement est important sur l'EAO mais variable d'une classe à une autre* », « *Etant prof doc dans un collège privé, il n'y a pas de COP. Ce sont les professeurs principaux de 3^{ème} et moi-même qui sommes en charge de l'orientation. Ce qui facilite mon travail et la reconnaissance de celui-ci. J'ai également été responsable de l'option Découverte Professionnelle pendant plusieurs années (avant la disparition de celle-ci avec la réforme)* ».

3.2 Discussion

L'objectif principal de cet écrit scientifique réflexif est de définir le rôle du professeur documentaliste dans le *parcours Avenir*. Les trois hypothèses formulées font apparaître différents degrés d'implication, dans l'éducation à l'orientation. Selon l'hypothèse n°1, le professeur documentaliste n'a pas la volonté de s'y engager. L'hypothèse n°2 fait du professeur documentaliste une personne ressource *pouvant* être sollicitée par les responsables de l'orientation dans les établissements : PP et psyEN. Enfin, selon l'hypothèse n°3, le professeur documentaliste est pleinement impliqué dans le *parcours Avenir*, il participe à son élaboration et sa mise en œuvre.

Un autre objectif sous-jacent est de faire émerger des pistes de réflexion autour d'actions concrètes, susceptibles d'enrichir le *parcours Avenir*. La méthode retenue, pour atteindre ces objectifs, a été la réalisation d'un questionnaire à destination des professeurs documentalistes. De nombreuses personnes y ont répondu, ce qui a permis de récolter de multiples données à analyser. Une interprétation des résultats est proposée au travers des trois points suivants. Le quatrième dressera quant à lui les limites de la recherche effectuée.

3.2.1 L'orientation : une préoccupation importante de la profession

La présence d'un kiosque contenant de la documentation relative à l'orientation, dans la plupart des CDI des établissements du second degré, a été le point de départ de cet écrit scientifique réflexif. L'étude a montré que 91,7% des professeurs documentalistes mettaient

effectivement à jour le kiosque ONISEP de leur CDI. De plus, elle confirme certaines recherches présentées dans la première partie, à savoir que la mise à disposition de documents n'est pas suffisante pour garantir un bon accès à l'information. Tout d'abord, l'élève n'aura pas spontanément conscience qu'une information, contenue dans un document physique ou en ligne, existe et est présente au CDI. Non seulement un médiateur devra l'aider à la rechercher, mais il serait peut-être utile, au préalable, de faire *émerger la conscience d'un besoin d'information*. La mise à disposition de documents devrait donc être prolongée par un accompagnement, pour permettre à l'élève de s'approprier l'information dont il a besoin.

Il n'est pas acquis, à priori, que cet accompagnement puisse constituer une mission des professeurs documentalistes. Aussi, j'ai voulu connaître leurs avis. Ils estiment à 97,3% que l'Education nationale doit éduquer à l'orientation et pensent avoir un rôle à y jouer (97,7%). D'ailleurs, 85,3% disent déjà participer à des séances pédagogiques et se sentent légitime pour le faire (96,6%). Ces chiffres vont tous dans le sens d'une préoccupation importante de la profession pour la question de l'orientation. Ils invalident l'hypothèse n°1 qui prédisait un manque d'implication.

En outre, participer à des actions sur l'éducation à l'orientation permet au professeur documentaliste de voir plus souvent les élèves, d'apprendre à les connaître. Des échanges et rencontres particulières avec eux sont ainsi favorisés. A plusieurs reprises, les discussions informelles avec les élèves au sujet de leur orientation sont évoquées dans l'étude. Le témoignage d'une professeure documentaliste, professeure principal d'une classe de 3^{ème}, fait apparaître une visibilité accrue de son action, notamment auprès des élèves, qui prennent l'habitude de la solliciter pour accéder à l'information disponible au CDI.

L'implication dans le *parcours Avenir* peut aussi être un levier pour se faire connaître auprès des membres de la communauté éducative. A la question 14 de l'enquête, deux personnes expriment l'idée selon laquelle leur engagement dans l'orientation des élèves a permis la reconnaissance de leur rôle de professeur documentaliste et de leurs compétences spécifiques.

Pour autant, l'éducation à l'orientation n'a pas vocation à devenir une discipline nouvelle, pour laquelle le professeur documentaliste serait l'unique responsable, sans lien avec les autres enseignants. La partie suivante traite de l'importance de la coopération entre tous les acteurs qui participent à l'orientation des élèves.

3.2.2 Volonté et nécessité d'un travail collaboratif

Le deuxième axe important qui ressort de l'étude est la volonté affichée par les professeurs documentalistes que l'éducation à l'orientation soit prise en compte, dans une démarche concertée, par tous les acteurs de la communauté éducative : professeurs principaux, professeurs de discipline, psyEN, CPE, Chef d'établissement, professeur documentaliste, ainsi que les parents d'élèves. Il me semble que c'est même une nécessité pour proposer un *parcours Avenir* cohérent, progressif, qui ait du sens pour les élèves.

Au sein de l'EPL, deux documents peuvent permettre de formaliser la participation de chacun des acteurs : le projet d'établissement et la politique documentaire. Une professeure documentaliste témoigne : « *dans la politique documentaire de l'établissement, la participation des profs docs à l'orientation est affichée clairement et l'administration organise des réunions avec les profs principaux* ». La participation à des réunions, notamment en début d'année, avec les professeurs principaux et les psyEN est vivement recommandée, d'une part pour connaître les pratiques de l'établissement, mais aussi pour asseoir son rôle dans le *parcours Avenir*. Là encore, il ne convient pas d'imposer son point de vue sur les pratiques existantes, surtout lorsque l'on est nommé dans un nouvel établissement, mais de poser les bases d'une éducation à l'orientation dans laquelle le professeur documentaliste serait actif et non plus passif. Cela permettrait de ne plus subir des organisations antérieures qui pourraient ne pas nous convenir, mais au contraire d'aller au devant de ces potentiels inconvénients, freins, réticences, qui empêchent certains collègues d'exercer leur métier sereinement.

Concernant les hypothèses émises dans la première partie, je ne suis pas en mesure de valider entièrement la deuxième ou la troisième hypothèse, car il n'est pas possible d'établir un portrait-robot de ce que serait *le/la* professeur documentaliste. C'est une profession pour laquelle de nombreux profils (co)existent, et qui n'est donc pas homogène. Cependant, au vu de la population étudiée, il apparaît que la majorité se retrouve dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire un intérêt marqué pour l'orientation, des actions concrètes effectuées ponctuellement, mais un rôle qui n'est pas toujours identifié par la communauté éducative, ni formalisé dans le *parcours Avenir*.

3.2.3 Pistes de réflexion pour l'éducation à l'orientation

Les réponses des participants, la prise en compte de recherches complémentaires, ainsi que l'entretien d'une professeure documentaliste très impliquée dans le *parcours Avenir* de son

établissement, m'ont permis de faire ressortir plusieurs actions que les professeurs documentalistes pouvaient mettre en œuvre. J'en présente ici quelques-unes sans les prioriser et sans préciser quel niveau de classe pourrait être concerné. On peut travailler sur la représentation des métiers, et notamment sur le genre et les préjugés. A cette occasion, il peut être intéressant, par exemple, de faire préparer une interview par les élèves, sur le métier d'une personne de leur entourage. Il serait aussi judicieux de réfléchir en termes de secteurs d'activité. L'éducation aux médias et à l'information peut donner lieu à des recherches sur les métiers, comprendre de quelle manière ils sont valorisés ou non dans les médias, ou comment les stéréotypes jouent sur la représentation que l'on se fait des métiers.

La participation à des forums de l'orientation est une bonne approche, à l'extérieur de l'établissement mais aussi à l'intérieur où les professionnels du tissu économique local viendraient présenter leur activité. Il convient en amont de préparer ces rendez-vous. L'aide à la recherche de stage, à la réalisation d'une lettre de motivation, d'un CV, d'un rapport de stage, sont d'autres occasions de former les élèves. On peut aussi imaginer des simulations d'entretien d'embauche.

Des productions écrites, orales, individuelles ou collectives sont importantes pour formaliser le travail. Elles pourront être compilées dans *Folios*. L'idée est vraiment de passer d'un *projet* d'orientation, à un *parcours*. Concernant *Folios*, les élèves auraient tout intérêt à s'approprier l'outil le plus tôt possible (les enseignants également). Cela permettra en plus de développer des compétences numériques et éventuellement d'aborder la question des droits sur le web. En tout état de cause, l'éducation à l'orientation ne doit pas être traitée indépendamment des autres enseignements, elle doit y être diffuse, pour développer des compétences transversales.

3.2.4 Limites de l'étude

Ce travail réflexif, basé sur les réponses de deux-cent-soixante-six professeurs documentalistes, donne une tendance de la représentation du métier concernant la problématique de l'orientation des élèves. La population étudiée n'est pas assez conséquente pour considérer cette étude comme quantitative. De plus, les personnes ont répondu à l'enquête de manière volontaire. On peut donc imaginer que l'orientation est un thème qui ne les laisse pas indifférents. Les résultats recueillis sont donc une photographie, prise à un *instant t*, d'une partie de la population des professeurs documentalistes.

La récolte des données n'a pas permis de faire des distinctions dans le groupe étudié. Par exemple, j'aurais voulu comparer les résultats entre les enseignants travaillant en collège et ceux en lycée, de même établir des distinctions en fonction de l'ancienneté. De plus, dans la présentation des résultats, j'aurais peut-être pu agréger certaines questions en croisant les données recueillies et faire quelques grands titres, plutôt que de détailler chacune des questions, les unes après les autres.

Une autre critique que l'on peut aisément émettre est le fait que cette étude soit exclusivement centrée sur les professeurs documentalistes. Nous ne connaissons pas les attentes, concernant ces derniers, des autres personnes impliquées dans le *parcours Avenir* : professionnels de l'Education nationale, élèves et leur famille. Il peut donc être délicat de préconiser une voie plutôt qu'une autre, pour la mise en œuvre du *parcours Avenir*.

Conclusion

Cet écrit scientifique réflexif montre que le professeur documentaliste est un acteur incontournable du *parcours Avenir*. Pour répondre à la problématique et ainsi proposer de définir son rôle, il apparaît que l'orientation des élèves du secondaire n'est pas un *domaine* réservé à une seule catégorie de professionnels. L'éducation à l'orientation doit être prise en compte et mise en œuvre collectivement par l'ensemble des acteurs. Le professeur documentaliste n'a alors pas vocation à devenir *le* maître d'œuvre du *parcours Avenir*, mais, en fonction du contexte de l'établissement, peut en être *un des* responsables. Le fait de participer à l'élaboration d'une progression sur tous les niveaux de l'établissement, pour le *parcours Avenir*, et d'assurer, en partie, sa mise en œuvre, peut tout à fait rentrer dans les attributions du professeur documentaliste. Cela peut d'ailleurs constituer un levier pour travailler des compétences en recherche documentaire ou dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.

Par ailleurs, il serait intéressant de prolonger cette étude dans le but de trouver une corrélation entre le fait, pour un élève, d'avoir une idée précise de sa future orientation, et son degré de motivation, d'implication dans les activités scolaires. L'hypothèse émise ici serait qu'un élève aurait tendance à consentir plus d'efforts, notamment à l'école, s'il a un but précis d'orientation. En dernier lieu, il conviendrait de regarder comment la question de l'orientation est posée dans les autres pays du monde, et ce qui est mis en place pour y répondre.

Bibliographie

Battaglia, Mattea. 60000 familles sont victimes d'une orientation subie. In : *Le Monde* [En ligne], 4 avril 2013. Disponible à l'adresse :

<http://lemonde-educ.blog.lemonde.fr/2013/04/04/60-000-familles-sont-victimes-dune-orientation-subie/> [Consulté le 01 avril 2017]

Berthet, Thierry. Orientation : la parole aux élèves. Cereq, 2008, 36 p. Disponible à l'adresse :

<http://www.cereq.fr/cereq/nef34.pdf> [Consulté le 01 avril 2017]

Beyer, Caroline. L'orientation subie oppose parents et professeurs. In : *Le Figaro* [En ligne], 9 avril 2013. Disponible à l'adresse :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/04/09/01016-20130409ARTFIG00304-l-orientation-subie-oppose-parents-et-professeurs.php> [Consulté le 01 avril 2017]

CIDJ. Liste des métiers commençant par la lettre I. In : *CIDJ* [En ligne], 2017. Disponible à l'adresse : <http://www.cidj.com/liste-metiers-alphabetique/i?page=1> [Consulté le 01 avril 2017]

Debril, Laurence. Etat gaspilleur : l'orientation des élèves sans boussole. In : *L'Express* [En ligne], 15 Mars 2013. Disponible à l'adresse : http://www.lexpress.fr/actualite/etat-gaspilleur-l-orientation-des-eleves-sans-boussole_1231544.html [Consulté le 5 mars 2017].

Faure, Jean-Louis. L'orientation scolaire : quelques problèmes. *Economie et statistique*, n° 134, Juin 1981, p.43-47. Disponible à l'adresse : http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1981_num_134_1_4499 [Consulté le 27 février 2017].

Humann, Patricia. L'orientation scolaire, vécue par les jeunes et leurs parents. *UNAF*, 2009, 12 p. Disponible à l'adresse : http://www.unaf.fr/IMG/pdf/UNAF_Etude_Qualitative_n2.pdf [Consulté le 01 avril 2017]

Julita, Jean-Michel. Le cadre national et la mise en œuvre académique du parcours de découverte des métiers et des formations. In *Réseau Canopé* [En ligne]. Disponible à l'adresse :

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/cdi-et-orientation/le-cadre-national-et-la-mise-en-oeuvre-academique-du-parcours-de-decouverte-des-metiers-et-des-formations.html> [Consulté le 12 mars 2017]

Laborde-Balen, Sophie. 80% des étudiants se trompent dans leur orientation. In : *Digischool* [En ligne], 1 Février 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.digischool.fr/apb/80-des-etudiants-se-trompent-dans-leur-orientation-31103.php> [Consulté le 4 mars 2017].

Lettre des IA-IPR-EVS relative à l'évaluation des élèves. In : *documentation.ac-versailles.fr* [En ligne]. Ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 4 février 2017. Disponible à l'adresse : <http://www.documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article329> [Consulté le 12 mars 2017]

Meirieu, Philippe. Etre orienter ou s'orienter : l'orientation professionnelle, un enjeu éducatif et démocratique. In : *Café pédagogique* [En ligne], 7 Novembre 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/11/07112014Article635509437792212172.aspx> [Consulté le 4 mars 2017].

Ministère de l'Education Nationale. *Circulaire n°93-087*. Ministère de l'Education Nationale, 1993. Disponible à l'adresse : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1293.pdf [Consulté le 01 avril 2017]

Missions des personnels dans les centres de documentation et d'information. In Réseau Canopé [En ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/circulaire-n-86-123-du-13-mars-1986.html> [Consulté le 12 mars 2017]

ONISEP. Folios, au service de tous les parcours éducatifs. In *ONISEP* [En ligne], 2017. Disponible à l'adresse : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs> [Consulté le 01 avril 2017]

Orientation : le choix des parents s'est imposé. In *Le parisien* [En ligne], 2 juin 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.leparisien.fr/informations/orientation-le-choix-des-parents-s-est-impose-02-06-2014-3889071.php> [Consulté le 01 avril 2017]

Permettre à chacun de bien s'orienter. In *Education.gouv.fr* [En ligne]. Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, décembre 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid84242/permets-a-chacun-de-bien-s-orienter.html> [Consulté le 5 mars 2017].

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. In *Education.gouv.fr* [En ligne]. Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juillet 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html> [Consulté le 12 mars 2017]

Regions-et-formation.fr [En ligne]. Centre Inffo, 12 Janvier 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.regions-et-formation.fr/actions-dans-les-territoires/service-public-regional-de-l/> [Consulté le 5 mars 2017].

Rollot, Oliver. Enseignement supérieur : les clés d'une bonne orientation. In : *Le Monde* [En ligne], 22 Octobre 2011. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/orientation-scolaire/article/2011/10/22/enseignement-superieur-les-cles-d-une-bonne-orientation_1590584_1473696.html [Consulté le 27 février 2017].

Annexe

Quel(s) rôle(s) pour le/la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves du secondaire ?

Actuellement professeur documentaliste stagiaire dans l'académie de Grenoble, je réalise un mémoire de master 2 ayant pour but de montrer le(s) rôle(s) du/ de la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves en collège et lycée.

Ce questionnaire vous prendra moins de 5 minutes. Vos réponses m'apporteront une grande aide, je vous en remercie par avance.

1. Dans quel type d'établissement exercez-vous ?

Une seule réponse possible.

- Collège
- Lycée professionnel
- Lycée général et technologique ou lycée polyvalent
- Autre : _____

2. Quelle est votre ancienneté dans le métier de professeur documentaliste ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 1 an
- De 1 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

3. Pensez-vous que le/la professeur(e) documentaliste a un rôle à jouer dans l'orientation des élèves ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

4. En tant que professeur documentaliste, vous sentez-vous légitime pour participer à des actions sur l'orientation auprès d'élèves ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

5. Dans quels types d'action concernant l'orientation intervenez-vous ?*Plusieurs réponses possibles.*

- Présentation de l'espace Orientation aux nouveaux entrants dans l'établissement en début d'année
- Mise à jour du kiosque ONISEP
- Prise de rendez-vous des psychologues de l'éducation nationale (ex COPSY)
- Participation à des séances pédagogiques (AP, heures de vie de classe, heure disciplinaire, EPI etc.)
- Actions à l'extérieur de l'établissement (forums, visites d'entreprise, concours etc.)
- Je n'interviens pas dans l'orientation des élèves
- Autre : _____

6. Avec quel partenaire de l'école travaillez-vous le plus concernant l'orientation des élèves*Une seule réponse possible.*

- Le/la psychologue de l'éducation nationale (ex COPSY)
- Un/plusieurs enseignant(s) de discipline
- Le/la CPE
- Le/la chef d'établissement
- Je travaille essentiellement seul(e)
- Autre : _____

7. Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place d'actions sur l'orientation ?*Plusieurs réponses possibles.*

- J'ai du mal à dégager du temps pour cela
- J'ai d'autres priorités
- L'orientation n'est pas une préoccupation de l'établissement
- Je ne me sens pas soutenu par ma hiérarchie
- Je ne vois pas ou peu les psychologues de l'éducation nationale (ex COPSY)
- Les enseignants sont réticents à participer à ces actions
- Je ne trouve pas de trame officielle, de progression sur plusieurs niveaux
- Je ne suis pas formé(e) à cela
- Ce n'est pas dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes
- Je souhaiterais m'impliquer davantage dans les années à venir
- Autre : _____

8. Pensez-vous que les actions menées sur l'orientation ont un effet positif auprès des élèves ? Repérez-vous des signes positifs chez certains tels qu'une meilleure perception de soi, une meilleure concentration, une mise au travail plus rapide etc. ?*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non
- C'est trop difficile à mesurer

9. Le Ministère de l'éducation nationale a mis en place une application numérique appelée FOLIOS qui permet de suivre et d'évaluer les parcours des élèves (PEAC, Parcours citoyen, Parcours d'éducation à la santé, Parcours Avenir). A quel degré connaissez/utilisez-vous FOLIOS ?

Une seule réponse possible.

- Je n'en ai jamais entendu parler
- J'en ai entendu parler mais je n'ai jamais été sur l'application
- J'ai été formé(e) ou me suis formé(e) mais je ne l'utilise pas avec les élèves
- Je l'utilise régulièrement avec les enseignants ou les élèves
- Je l'utilise régulièrement et je suis référent(e) FOLIOS dans mon établissement

10. Trouvez-vous ce nouvel outil (FOLIOS) intéressant à exploiter pour les élèves ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

11. Pensez-vous que les élèves du secondaire sont en général bien formés à l'orientation ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

12. Pensez-vous que c'est à l'éducation nationale que revient le rôle d'éduquer à l'orientation ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

13. Souhaiteriez-vous plus de reconnaissance de la profession (collègues enseignants, direction de l'établissement, Ministère...) par rapport au(x) rôle(s) du/de la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves ? Si oui, comment aimeriez-vous que cette reconnaissance s'exprime ?

Plusieurs réponses possibles.

- Le/la professeur documentaliste devrait pouvoir recevoir l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), au moins la part fixe
- J'aimerais que l'éducation à l'orientation soit plus explicitement inscrite dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes
- J'aimerais que l'emploi du temps des élèves prévoie dans l'année des temps consacrés à l'orientation, notamment au CDI
- Je souhaiterais recevoir une indemnité pour missions particulières (IMP) liée à l'orientation
- Je ne souhaite pas plus de reconnaissance
- Autre : _____

14. Avez-vous des remarques à apporter concernant cette enquête, des éléments que vous souhaiteriez rajouter ici ?

Fourni par



Année universitaire 2016-2017

DU Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention Second degré

Parcours : Documentation

Titre de l'écrit scientifique réflexif : Quel(s) rôle(s) pour le/la professeur(e) documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves du secondaire ?

Auteur : Thomas Gestin

Résumé : Cet écrit scientifique réflexif s'inscrit dans le cadre de la validation du master MEEF 2nd degré Documentation. Il a pour objectif de proposer un éclairage sur le(s) rôle(s) des professeurs documentalistes dans le *parcours Avenir* des élèves du secondaire. Pour cela, un questionnaire a été envoyé aux professeurs documentalistes abonnés à certaines listes de diffusion. L'analyse des réponses de deux-cent-soixante-six professionnels montre un fort intérêt de la profession pour l'éducation à l'orientation. Un point qui ressort de l'étude est la volonté et la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les autres membres de la communauté éducative, afin de proposer aux élèves un *parcours Avenir* cohérent, progressif et empli de sens.

Mots clés : Information – Documentation – Secondaire – Education à l'orientation – Parcours Avenir – Enquête

Summary : This research work was done to graduate a master of teaching. The purpose is to understand the roles of the professor documentalist concerning scholar orientation. To do this, a survey was sent to professors documentalists. Two hundred and sixty six persons have responded. The analysis of results shows a great interest about orientation. One of the most important points is the will and the necessity to work with the others partners inside school. This orientation career must concern each level class. Students have to understand why they do that.

Key words : Information – Documentation – Secondary school – Orientation Education – Survey